

Conditions générales de ventes

Art. 1 Les présentes Conditions Générales régissent l'organisation et la réalisation de l'activité parachutisme commercialisée par la société GEGESKYDIVE, sous réserve d'éventuelles dérogations ou modifications qui devront faire partie d'un accord écrit et dûment signés entre les parties.

Art. 2 Conditions de réalisation : Fournir une **visite médicale d'aptitude** à la pratique Parachutisme de moins de six mois. Être âgé de 15 ans minimum et maximum 80 ans, peser (habillé) **moins de 105kg** (un supplément de **50€ sera demandé au-delà de 95kg**) pour les sauts tandem. Pour les sauts PAC ou Automatique, il faudra également fournir une **visite médicale d'aptitude a la pratique du parachutisme**, être âgé de 15 ans minimum et 60 ans maximum, **peser moins de 90kg** (habillé). Dans tous les cas, il faudra fournir l'autorisation parentale pour les mineurs.

Art.3 – Réservation : Dès réception des arrhes versés, ou de la totalité du règlement, le client recevra par e-mail sa confirmation d'achat. La confirmation du rendez-vous s'effectuera par téléphone ou e-mail.

Art.4 – Billet open : Le billet open a une validité d'UN AN à compter de sa date d'achat. Il n'est pas remboursable.

Art.5 – Tarifs : Le tarif tandem inclut la location du matériel, la formation théorique et pratique, et l'assurance. Le tarif saut en ouverture automatique ou PAC n'inclus pas la licence et l'assurance.

Art.6 – Rendez-vous : L'heure de rendez-vous fixée lors de la réservation n'est pas l'heure du saut. L'activité parachutisme étant soumise à des impératifs météorologiques et une gestion de la capacité des avions, prévoir 3 à 4 heures sur place (à partir de l'heure du rdv) pour un saut en tandem. Pour les PAC et les sauts automatique, les rdv sont à 09h et il faut prévoir la journée complète.

Art. 7 – Annulation

7.1 – Annulation pour raisons météorologiques : Pour votre sécurité, GEGESKYDIVE se réserve le droit d'annuler son activité parachutisme en raison de mauvaises conditions météorologiques. Elle ne pourra être tenue responsable de la non-exécution de son activité.

7.2 – Annulation en cas d'indisponibilité inopinée d'un moyen aérien : GEGESKYDIVE ne pourra être tenue responsable en cas d'arrêt de son activité suite à une panne technique d'un appareil.

7.3 – Annulation par le client : en cas d'annulation par le client dans les 96 heures précédant la date du saut ou absence du client le jour du saut, le billet ou les

arrhes versés seront considérés comme étant consommé. Une option « Confort » raccourcie le délais d'annulation à 48h avant le rdv.

Art.8 – Réalisation

8.1 – Détermination de la hauteur de largage : Seul, le pilote commandant de bord de l'appareil à partir duquel vont sauter les passagers détermine la hauteur de largage. Il est responsable de la sécurité de son appareil et de ses occupants. GEGESKYDIVE ne pourra être tenu responsable si une hauteur annoncé avant le saut ne pourra être atteinte.

8.2 – Refus de sauter par un client : pour des raisons qui lui sont propres, un client peut refuser au dernier moment, à bord de l'avion, d'effectuer son saut. Aucun remboursement ne sera effectué si l'activité n'est pas réalisée.

Art.9 – Sécurité

9.1 – Sécurité à bord de l'appareil : GEGESKYDIVE se réserve le droit de débarquer toute personne parmi les passagers susceptible d'engager la sécurité et le bon ordre de l'appareil.

9.2 – Sécurité sur la plateforme avion : En raison des mouvements d'appareils à proximité de nos locaux, il est demandé à tous les clients et leurs accompagnants de prêter à la plus grande vigilance lors de leur déplacement. GEGESKYDIVE ne pourra être tenue responsable de tout incident survenu en dehors de son activité.

Art.10 – Tenue : Il est préférable de choisir une tenue décontractée, un vêtement chaud en fonction de la saison. Les chaussures montantes sont strictement interdites. Nous ne fournissons les combinaisons qu'à la pratique de la PAC

Art.11 - Remboursement : Les billets ou les arrhes ne peuvent être en aucun cas remboursés, toutefois, Les billets pourront être prolongés de six mois contre la somme de soixante euros (60€).

Art. 12 - Vidéo : L'option VIDEO ne nécessite aucune réservation. Il faudra compter 140€ pour votre reportage vidéo et photo, et 190€ le reportage VIP (incluant vidéo embarquée) et 300€ pour le reportage VIP + (incluant vidéo embarquée et un 2 -ème videoman)

Art. 13 – Clients Box : L'envoi des billets cadeaux « type BOX » afin de réserver une date de rdv tiens lieu de règlement. Le client est soumis aux mêmes conditions générales de la société GEGESKYDIVE que les propres clients de celle-ci.

Art. 14 – Modification formule : Le client « Box » titulaire d'un saut automatique pourra le modifier en tandem en ajoutant 90€ de même que le titulaire d'un saut découverte PAC pourra le modifier en saut tandem avec video sans supplément.